

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES

Nombre de membres du Comité

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 3
Qui ont pris part
à la délibération : 11

SEANCE du 01 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de juillet, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. Gilles VINCENT - Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Christelle ROBINET- Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

Absents excusés : Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Aurélia TROIA

9 - COTISATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Madame DEMIERRE vice-présidente à l'assemblée qu'il convient comme chaque année de fixer le montant de la cotisation annuelle versée par les parents.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles décident que le montant de la cotisation restera fixé à **5 € pour l'année scolaire 2020/2021**.

Le Comité de la Caisse des Ecoles délibérant,
- OUI l'exposé ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE à l'UNANIMITE

- D'approuver l'exposé tel que présenté ;
- **De fixer le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2020/2021 à 5 €.**

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2020.

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300936-20200701-2020-07-01D09a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Gilles VINCENT, Président